

**OBJET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
AU DROIT DE L'ECOLE MATERNELLE FRANCOISE MOLLARD
(LES CAMELIAS)**

Dans le cadre du projet ANRU en cours de réalisation sur le secteur des Camélias, de nombreuses régularisations parcellaires sont incontournables, afin de préparer une base foncière purgée de toute incohérence.

A ce titre, il convient de retirer une parcelle de 74 m² du domaine public communal constitué par l'enceinte de l'école maternelle Françoise Mollard, afin de pouvoir en assurer la cession aux riverains.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de déclassement de cette portion de domaine public communal, dont le plan est porté en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13616-1a-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET **DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
AU DROIT DE L'ECOLE MATERNELLE FRANCOISE MOLLARD
(LES CAMELIAS)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au classement et déclassement de voie communale, modifiant l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 13/6-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement partiel du domaine public communal au droit de l'école maternelle Françoise Mollard, selon le plan parcellaire ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13616-1b-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013



Gilbert ANNETTE

PLAN DE SITUATION

ECHELLE :1/1000



Quartier : Les Camélias

Ecole Maternelle Françoise MOLLARD

Déclassement partiel de domaine public

S = 74 m²

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13610-2-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013


Gilbert ANNETTE